



## Appartement sur plan réceptionné litige m2

Par **bejaia**, le **06/02/2011** à **16:17**

Bonjour,  
suite à l'achat d'un appartement F4 de 76 m2 sur plan en 2007, réceptionné en 2008 sans réserves importantes, à ce jour moi et mon compagnon nous souhaitons revendre notre appartement pour un projet de maison et pour ce faire nous avons établi les diagnostics nécessaires pour la vente. Suite au rapport loi carrez il en est sortie que 68,45 m2 au lieu de 76 m2 . Quels sont mes droits? Est-ce que je peut demander indemnisation? s'il vous plaît aider moi.

Merci pour votre attention.

Salutation.

Angel.